



INTRODUCTION



Pour répondre au mieux aux attentes de leurs citoyens et visiteurs, et transformer leurs contraintes en atouts de développement local durable, les collectivités européennes impliquées dans le projet Qualicities s'engagent aujourd'hui avec détermination dans la nouvelle étape du projet : se préparer pour soumettre la démarche qualité qu'ils ont engagée à un audit indépendant. Ceci en vue d'obtenir le label européen Qualicities.

Deux années de travail en commun, avec le concours de l'Union Européenne et des experts d'AFAQ-AFNOR certification, ont été nécessaires pour construire le référentiel de bonnes pratiques, base du label de développement durable des villes européennes historiques, aujourd'hui prêt à être testé.

Les collectivités se lancent donc dans ce processus de labellisation qualité, en faisant le choix d'engager résolument leur instance politique dans une démarche de progrès. Cette démarche de certification engage l'ensemble des élus et des agents municipaux ainsi que les acteurs du patrimoine et du tourisme local.

BILAN



Session européenne d'Anderlecht (Belgique) - Décembre 2006 .

Lors de la récente session européenne du projet Qualicities, à Anderlecht, les 8 partenaires leader se sont réunis pour partager leurs expériences de mise en place effective de la démarche et du référentiel de bonne pratique dans leur collectivité.

Toutes les collectivités ont créé leur comité local Qualicities, comme cela est prévu dans les principes fondamentaux de la démarche. Ce comité local, composé d'élus, d'agents municipaux et d'acteurs du patrimoine et du tourisme de la collectivité, est chargé de développer la démarche au sein de la collectivité et d'en suivre la progression.

L'étape suivante est l'auto-évaluation : il s'agit pour la collectivité, d'évaluer sa situation face à chaque critère du référentiel. Cet état des lieux général permettra alors d'entamer la démarche de progrès, en agissant selon des axes prioritaires déterminés par la collectivité qui souhaite obtenir le label. La majorité des partenaires ont réalisé ce travail de diagnostic. S'appuyant sur les résultats de ce travail, l'équipe d'experts du projet a pu conclure que le référentiel était adapté aux besoins de ces collectivités historiques, et a recommandé au Comité de pilotage de le valider.

Enfin, les collectivités les plus avancées dans la démarche ont déjà commencé à rédiger leur Plan de Progrès Local. Ce plan comprend un document d'orientation stratégique de la collectivité et une programmation à mettre en place afin de parvenir à respecter les exigences du référentiel de bonnes pratiques.

Une fois les collectivités vraiment prêtes, les audits locaux réalisés par des auditeurs certifiés AFAQ-AFNOR pourront commencer. Ils permettront de vérifier l'application des dispositions prévues dans le référentiel.

A l'issue de l'audit, l'auditeur délivrera son avis au comité de labellisation Qualicities qui prendra alors sa décision sur l'attribution ou non du label à la collectivité auditée. S'il juge la Collectivité non encore prête, il pourra recommander des améliorations en vue d'un audit ultérieur.

INTRODUCTION

.....(Page1)

BILAN

Session européenne d'Anderlecht.....(Page 1)

ACTUALITES

Le référentiel de bonnes pratiques.....(Page 2)

A SUIVRE...

Les audits.....(Page 2)

A VENIR...

Réunion technique à Cosenza..... (Page 2)

Sommaire

Contacts

M. Benoît STIEVENART
Coordination administrative
et financière

Rue Rospy Chaudron, 7
1070 BRUXELLE
BELGIQUE

Tel : +32 2521 4533

bstievenart@anderlecht.irisnet.be

Mlle Amandine LEOPOLD
Coordinatrice qualité

Service patrimoine, Mairie
d'Arles 13200 ARLES
FRANCE

Tel + 33 4 9049 5909

a.leopold@ville-arles.fr

**Retrouvez toutes les
informations du projet
sur : www.qualicities.org**

Commune d'Anderlecht – Belgique

Lors de la session d'Anderlecht, les partenaires Qualicities ont eu l'honneur de rencontrer Mme Fabienne Miroir, nouvelle Échevin déléguée aux Crèches secteur francophone, à la Culture (secteur francophone), à la Jeunesse (secteur francophone), aux Monuments et Sites, aux Relations Nord/Sud, aux Sports, au Tourisme et à la Vie associative (secteur francophone). Mme Miroir s'est engagée à suivre ce projet de très près.



Anderlecht est située au nord-est de Bruxelles. Entre Molenbeek-St Jean au nord et Uccle au sud. Avec 90.000 habitants et une superficie de 1.784 hectares (11% de la région) Anderlecht est, parmi les 19 communes de la Région de Bruxelles Capitale, l'une des plus importantes.

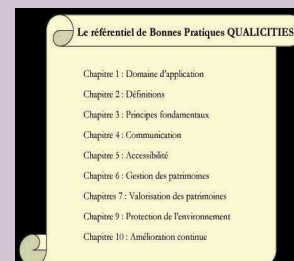
L'actuel territoire communal était constitué jadis de différents hameaux dont les plus importants étaient Cureghem et Anderlecht (Centre historique). En fait, son développement s'est articulé autour de la chaussée de Mons, avec outre le hameau de Cureghem, celui de Veeweyde, le village proprement dit étant quelque peu à l'écart des grandes circulations. Le développement de l'expansion urbaine débuta à la première moitié du XIXème siècle lorsque Bruxelles commence à sortir de son enceinte. Vers 1880, la moitié Est de Cureghem est construite. La chaussée de Mons s'urbanise en continu et le village s'étend. Fin du XIXème, début XXème, ce sont les bords du Canal qui se construisent. Entre 1920 et 1930, les trois cités-jardins d'Anderlecht sont créés : la Roue, Moortebeek et Bon Air. Ensuite, selon les principes de l'urbanisme en ordre ouvert de la charte d'Athènes (Soleil, Espace et Verdure sont les trois premiers matériaux de l'urbanisme) se développeront des quartiers tels celui du Peterbos. La collégiale romane, la crypte romane, Le tombeau de Saint-Guidon, la collégiale gothique, des vitraux de différentes époques, des bâtiments du 18 siècle une centaine de pierres tombales et des monuments funéraires, La maison Vandenspeereboom, le musée du vieux béguinage, le musée des béguines, l'ancienne cure, la rue porcelaine et son parcours d'artistes, l'art nouveau à Cureghem. Les abattoirs, les caves de Cureghem, la maison Erasme.

ACTUALITES

Le référentiel de bonnes pratiques QUALICITIES

Le référentiel de bonnes pratiques est achevé. Il n'aura pas fallu moins de deux ans aux 15 collectivités européennes du projet Qualicities pour rédiger, tester et valider le référentiel du label de développement durable des villes et territoires historiques européennes.

Le référentiel définitif est le dernier d'une douzaine de versions, produites par les partenaires guidés dans leur travail par une équipe d'experts de l'association AFAQ AFNOR certification Paris. Il comprend aujourd'hui dix chapitres et 53 critères à respecter pour obtenir le label.



A SUIVRE...



Une première vague d'audits locaux sera lancée au printemps 2007.

Leur objectif sera de vérifier l'application du référentiel ; d'évaluer les durées d'audit du référentiel en fonction de la taille des collectivités; de déterminer les points à auditer en priorité lors des audits de suivi ; et enfin d'évaluer le travail réalisé par les villes en vue de donner un avis au comité de labellisation en vue de la labellisation de chacune d'entre elles.

Leur déclenchement se fera sur une base individuelle: Chaque collectivité partenaire du projet devant décider si et quand elle se sent prête à être auditée. Le dossier sur les points de contrôle devra également avoir été renseigné par la collectivité et envoyé à l'auditeur.

Tous ces éléments seront vérifiés lors de la prochaine session européenne du projet, à Cosenza en février 2007.

Leur organisation : 2 auditeurs AFAQ AFNOR Certification seront sélectionnés, les dates seront planifiées au plus tard à Cosenza et les audits pilotes auront lieu de mars à début juin 2007.

A l'issue de chaque audit, un débriefing et des recommandations seront communiqués par l'auditeur au comité du label.

A VENIR...



Réunion Qualicities à Cosenza :

Le rendez-vous pour la prochaine réunion Qualicities est fixé au **vendredi 23 et samedi 24 février 2007 à Cosenza en Italie.**

Le programme ainsi que les modalités de ces journées de réunion seront diffusés sur le site Internet Qualicities courant janvier 2007.